

# NAO 2010 :

## Salaires en crise

Bureau Central n°12/10 le 1<sup>er</sup> avril 2010

La **N**égociation **A**nnuelle **O**bligatoire des salaires (NAO) s'est tenue cette année sur deux réunions espacées de 24 h. C'est la première année où cette négociation se traite de manière aussi expéditive. Le contexte économique général et la situation de l'entreprise n'y sont, bien sûr, pas étrangers.

A l'issue de la première réunion le 29 mars, la Direction proposait une augmentation générale des salaires de 0,4 % au 1<sup>er</sup> décembre 2010. Cette réunion, de courte durée, nous a permis d'exprimer l'attente salariale des Cadres de la Compagnie qui sont très sollicités dans le contexte actuel.

La deuxième et dernière réunion de négociations s'est tenue le 31 mars toute la journée. Les propositions finales de la Direction sont les suivantes :

- **0,4 % au 1<sup>er</sup> août 2010 avec une valeur plancher de 11 €**
- **0,4 % au 1<sup>er</sup> décembre 2010 avec une valeur plancher de 10 €**
- **revalorisation des primes liées à l'emploi de 0,8 % au 1<sup>er</sup> octobre 2010**
- **la PUA reste inchangée à 1 400 € et sera versée en juin 2010**
- **provision financière pour des négociations à venir dans le cadre de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes**
- **2 rendez-vous courant 2010, un en septembre pour une revalorisation des indemnités kilométriques et un autre en fin d'année pour un ajustement en fonction de l'inflation et surtout de la situation économique de la Compagnie.**

## Nos Commentaires

*Ces augmentations, bien qu'insuffisantes par rapport à un niveau d'inflation prévu de 1,3 % cette année, doivent être mises en regard du contexte économique actuel où la Cie doit accroître son endettement pour maintenir sa trésorerie, malgré les réserves de cash accumulées précédemment.*

*Sur un plan économique général, les augmentations salariales restent un levier déterminant de la croissance économique. Les cadres de la compagnie sauront apprécier cette augmentation à sa juste valeur.*

*La valeur plancher cumulée de 21 € sur l'année va toucher près de 30 000 agents (dont 8000 PNC), parmi ceux-ci de nombreux Cadres CG1. Cela représente 58 % des personnels de la Compagnie qui ont une rémunération mensuelle inférieure à 2 625 €.*

*La Direction soumettra ce projet d'accord aux organisations syndicales du 2 au 12 avril 2010. En l'absence de signatures suffisantes, tel que le prévoit le Code du Travail (art 2232-12), la Direction se réserve la possibilité d'appliquer des mesures unilatérales nettement inférieures qu'elle n'a, à aucun moment, développées lors de nos deux réunions.*

*Pour le CI FO AF  
Serge Benguigui*